



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire, présenté le 25 février 2021, et établi avec la volonté :

- De veiller à la reconstruction du lien social, notamment dans le contexte de la crise sanitaire et de ses suites ;
- De prendre en compte et veiller aux besoins des populations les plus fragiles, se trouvant aux deux extrémités des âges de la vie (enfance-jeunesse et seniors) ;
- De ne pas augmenter la fiscalité, en maintenant les taux historiques des contributions directes ;
- De mener un programme d'équipement, afin de consolider et améliorer le patrimoine communal, sans recours à l'emprunt.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

I - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **3 411 365,72€**, soit un budget en augmentation de 21,5% par rapport au budget prévisionnel de 2020 (2 806 513,52€).

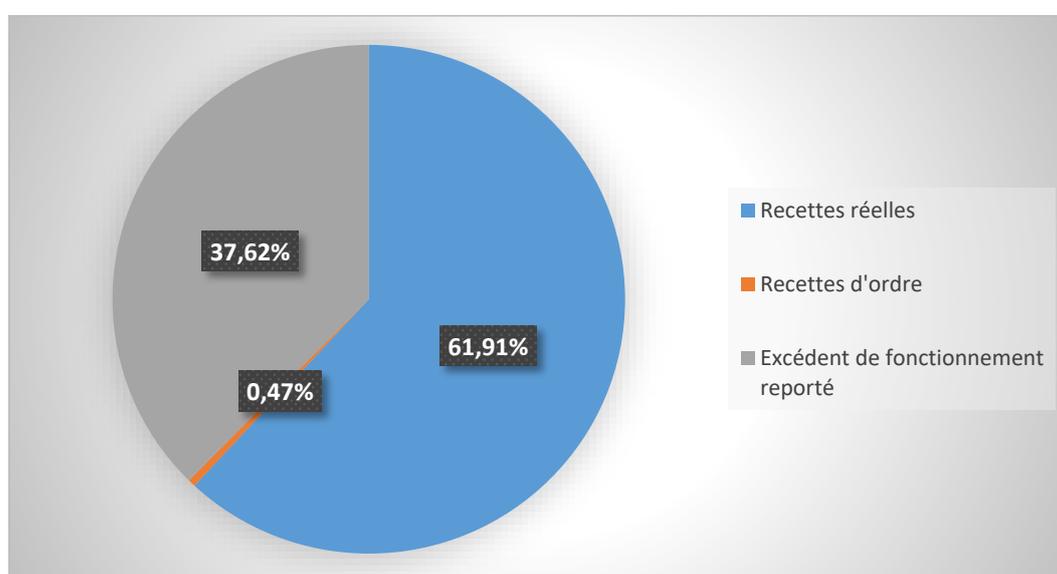
- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- des recettes dites réelles : **2 111 929€**. Il s'agit d'opérations traduisant un mouvement financier, en l'espèce l'encaissement des recettes tirées des services facturés aux usagers, du produit des impôts et taxes, des dotations de l'Etat et des organismes de regroupement.

- des recettes dites d'ordre : **16 000€**. Il s'agit d'écritures comptables, d'un compte à un autre, sans mouvement financier.

- de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, et reporté : **1 283 436,72€**.



Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important est constitué par le produit des contributions directes et des taxes diverses. Il est à noter que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire reversées par la CdA sont intégrées à ce poste. En effet, il s'agit d'un reversement aux communes de la fiscalité locale prélevée par cet établissement public.
- Les dotations et participations alimentent la section de fonctionnement, à hauteur de 403 099€ ;
- Le produit des services, des domaines et de gestion courante, ainsi que les revenus des immeubles, représentent près de 89 000€ ;
- Sont comprises également dans les recettes de fonctionnement les atténuations de charge, soit des remboursements de rémunérations et cotisations sociales.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BUDGETS PRIMITIFS ANNEES 2020 ET 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation en €
013	Atténuation de charges	17 054,00	15 500,00	-1 554,00
70	Ventes des produits fabriqués, prestations de service	55 430,00	88 960,00	33 530,00
73	Impôts et taxes	1 598 207,00	1 601 110,00	2 903,00
74	Dotations, subventions et participations	413 114,00	403 099,00	-10 015,00
75	Autres produits de gestion courante	4 002,00	1 000,00	-3 002,00
Total des recettes de gestion courante		2 087 807,00	2 109 669,00	21 862,00
76	Produits financiers	29,00	30,00	1,00
77	Produits exceptionnels	4 482,11	2 230,00	-2 252,11
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 092 318,11	2 111 929,00	19 610,89
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 500,00	16 000,00	3 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 500,00	16 000,00	3 500,00
TOTAL		2 104 818,11	2 127 929,00	23 110,89
002	Résultat reporté ou anticipé	701 695,41	1 283 436,72	581 741,31
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 806 513,52	3 411 365,72	604 852,20

Chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie ou accidents de travail, mais aussi le remboursement des cotisations retraite versées pour le compte d'un agent en détachement auprès d'un autre employeur.

Chapitre 70 – Ventes des produits fabriqués, prestations de service : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des familles pour la restauration scolaire. La prévision se base sur une année scolaire « normale » (sans confinement, contrairement à 2020).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, telles que celles payées par les différents concessionnaires (opérateurs de télécommunications, GRDF...).

Chapitre 73 – Impôts et taxes : la profonde réforme introduite par la loi de Finances pour 2020 bouleverse quelque peu le paysage de la fiscalité locale. D'ici 2023, plus aucun contribuable ne paiera la taxe d'habitation sur les résidences principales : à compter de 2021, le produit de cette taxe est perçu directement par l'Etat. La perte de cette recette pour la commune est compensée par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière, affectée d'un coefficient correcteur, de manière à prévenir toute sous-compensation, mais aussi toute sur-compensation de la commune.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (une soixantaine à Marsilly) continue d'être perçue par la commune, au taux figé 2019.

Enfin les taux d'imposition communaux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ne seront pas modifiés en 2021, comme c'est le cas depuis près de 20 ans, et comme cela devrait l'être jusqu'à la fin de la mandature.

Faute d'évolution des taux communaux, l'évolution du produit des impôts, estimé à 1 428 000€, résulte donc :

- de la revalorisation des bases fiscales, fixée par la Loi de Finances, et s'élevant à +0,2% pour 2021 ;
- de l'augmentation du nombre de logements.

Le chapitre 73 est également composé des reversements de fiscalité effectués par la CdA de La Rochelle: l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, pour 122 810€, soit une diminution de 15 000€ attendue, en raison du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales à l'intercommunalité.

Sont enfin prévus au chapitre 73 :

- le reversement du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation, par le Conseil départemental (estimé à 40 000€, en raison de l'impact négatif estimé de la crise sanitaire sur la dynamique des mutations foncières).
- les recettes provenant de la taxe sur les pylônes électriques, à hauteur de 7 800€.

Chapitre 74 – Dotations et participations : ce chapitre est constitué, pour plus de 50%, par la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, estimée à 263 400€, en baisse constante chaque année.

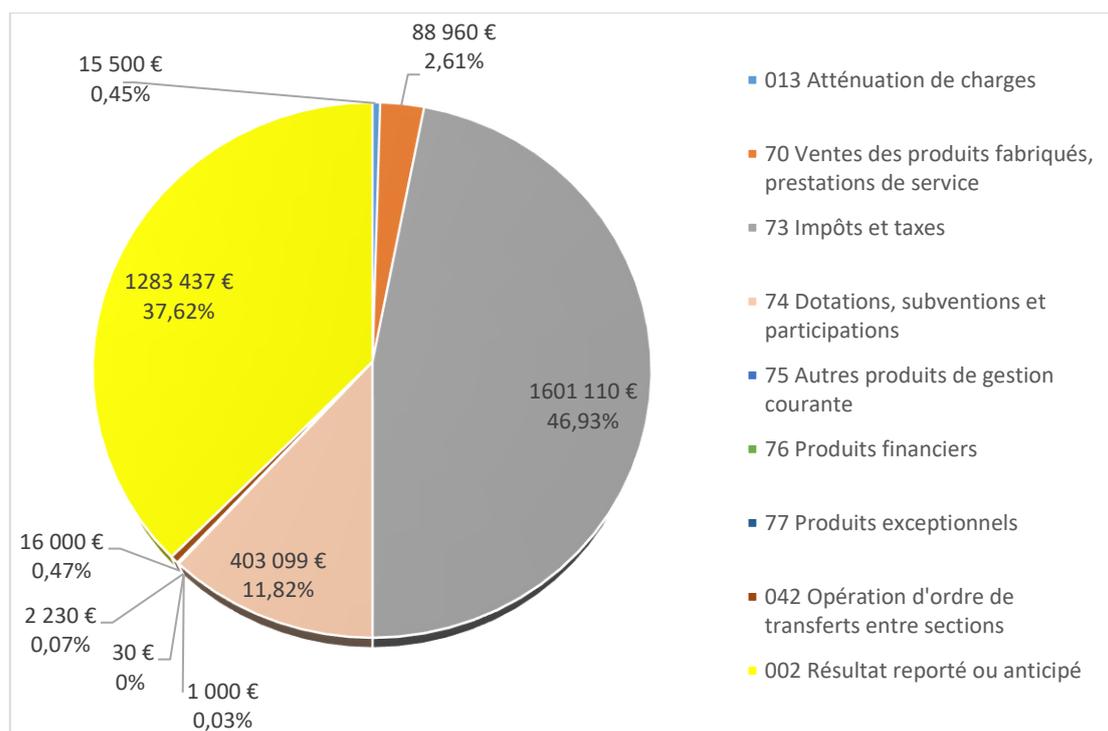
Il comprend également les participations versées par les autres communes, groupements, ou organismes, qui s'analysent comme suit :

- Participation du SIVU l'Envol : s'élevant à 55 000€, elle est majoritairement composée du reversement à la commune des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales, perçues pour le fonctionnement de services à destination de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Participations de la CDA, au titre de l'entretien des zones d'intérêt communautaire (Port de la Pelle et zone artisanale des Beauvoirs) et de la Dotation pour la lecture publique : 12 500€ environ ;
- Participation versée par La Poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale : 14 000€ environ.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de salles municipales. Compte tenu du contexte sanitaire et de la fermeture des ERP depuis plusieurs mois, les recettes prévisionnelles sont estimées dans la même proportion que celles de 2020, soit 1 000€.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : d'un montant global de 2 230€, ils correspondent notamment à l'encaissement des quêtes de mariages et dons (qui sont ensuite reversés au Centre Communal d'Action Sociale), et aux remboursements d'assurance en cas de sinistre.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures d'ordre, portant sur les travaux en régie. En effet, les coûts de matériels, matériaux et personnel sont payés sur la section de fonctionnement mais constituent de véritables immobilisations, qui doivent être intégrées parallèlement en section d'investissement. Des crédits correspondant au montant de ces travaux sont inscrits en recettes de fonctionnement, afin de neutraliser les charges constatées en fonctionnement. Les travaux en régie sont estimés à 16 000€ pour 2021.



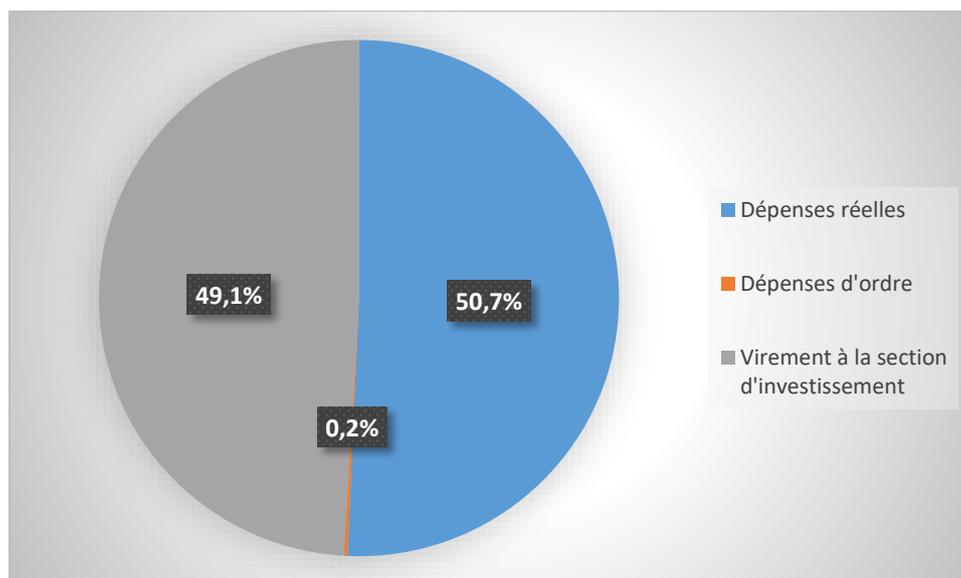
- **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des dépenses dites réelles : **1 729 846€**. Il s'agit d'opérations traduisant un mouvement financier, soit un décaissement en l'espèce.

- des recettes dites d'ordre : **7 622€**. Il s'agit d'écritures comptables, d'un compte à un autre, sans mouvement financier.

- du virement à la section d'investissement : **1 673 897€**.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BUDGETS PRIMITIFS ANNEES 2020 ET 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
011	Charges à caractère général	515 759,89	522 152,00 €	6 392,11
012	Charges de personnel	887 845,00	926 717,00 €	38 872,00
014	Atténuation de produits	15 325,00	14 000,00 €	-1 325,00
65	Autres charges de gestion courante	251 560,11	250 150,00 €	-1 410,11
Total des dépenses de gestion courante		1 670 490,00	1 713 019,00 €	42 529,00
022	Dépenses imprévues	14 000,00	5 000,00 €	-9 000,00
66	Charges financières	6 000,00	4 300,00 €	-1 700,00
67	Charges exceptionnelles	7 035,44	7 527,00 €	491,56
68	Dotations aux amortissements et provisions	27 000,00	0,00 €	-27 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 724 525,44	1 729 846,00 €	5 320,56
023	Virement à la section d'investissement	1 074 365,65	1 673 897,29 €	599 531,64
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	7 622,43	7 622,43 €	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 081 988,08	1 681 519,72 €	599 531,64
TOTAL		2 806 513,52	3 411 365,72 €	604 852,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 806 513,52	3 411 365,72	604 852,20

Chapitre 011 – Charges à caractère général : ce chapitre regroupe les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphonie, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires et transports pour les élèves du 1^{er} degré, denrées pour le restaurant scolaire, fournitures et travaux d'entretien courant des bâtiments et de la voirie, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance divers...

L'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2020, qui reste malgré tout modeste (+ 6 400€ environ) s'explique par les éléments suivants :

- prévision d'un fonctionnement normal des écoles et de la restauration scolaire toute l'année, alors que le budget voté en juillet 2020 prenait en compte les deux mois de confinement du printemps ;
- poursuite de la mise en œuvre de la loi Alimentation, imposant l'objectif de 50% de produits durables, dont 20% de produits biologiques, d'ici le 1^{er} janvier 2022. La commune a d'ores et déjà atteint cet objectif, qu'il convient désormais de maintenir ;
- augmentation du coût des fluides (revalorisation des tarifs de gaz et d'électricité, fin de la défiscalisation du gazoil non routier au 1/07/2021...) ;
- augmentation des enveloppes consacrées à l'achat des produits d'entretien et des équipements de protection individuelle, en raison de la crise sanitaire ;
- déploiement d'actions destinées à recréer le lien social mis à mal par la crise sanitaire : animations, politique de soutien en faveur des associations, pilotage du dispositif « contrat chantiers jeunes » transféré du CCAS à la commune ;

Parallèlement, certains postes ont été minorés par rapport au budget primitif 2020 :

- le contrat de prestation pour l'entretien des massifs de la commune n'a pas été reconduit (- 6 000€ environ) ;
- la renégociation des contrats d'assurance (nouveau marché) a débouché sur une réduction de la cotisation annuelle (- 1 000€) ;
- l'enveloppe prévisionnelle pour l'entretien de la voirie est moindre, car elle n'intègre par la prévision d'un marché à bon de commande pour l'entretien des accessoires de la voirie (- 10 000€) ;
- l'enveloppe prévisionnelle pour l'entretien des bâtiments communaux est moindre, la plupart des opérations prévues étant positionnées en section d'investissement (- 15 000€).

Chapitre 012 – Charges de personnel : le montant budgété est supérieur au prévisionnel 2020, car il prend en compte :

- Le glissement vieillesse technicité (progression de carrière des agents) : + 2,5% ;
- Le recrutement d'un chef d'équipe « entretien du domaine public et des espaces » ;
- La présence sur 12 mois de deux agents, absents la moitié de l'année en 2020 ;
- Une année de fonctionnement complète des services (pas de confinement).

Le poste « personnel extérieur » est en diminution, puisque le service des repas au restaurant scolaire est désormais effectué par des personnels titulaires. En outre, le second poste de l'équipe bâtiments, dont le recrutement est en cours, devrait être pourvu par un agent permanent. Enfin, la réduction de la prime d'assurance « risque statutaire » est à noter, suite à la renégociation des contrats (- 2 000€).

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 14 000€ sont inscrits au titre de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale. Il s'agit d'une estimation, basée sur la dynamique d'augmentation des exercices passés.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre reste stable par rapport au prévisionnel 2020. Il comprend:

- Les contributions aux Syndicats intercommunaux, et notamment l'Envol et Soluris ;
- Le versement des indemnités aux élus ;
- Les redevances pour utilisation des logiciels métiers ;
- Les subventions de fonctionnement aux associations ;

Compte tenu des excédents de fonctionnement cumulés des exercices antérieurs, le budget propre du CCAS ne nécessite pas d'abondement du budget communal : le montant de la subvention au CCAS sera donc nul pour 2021.

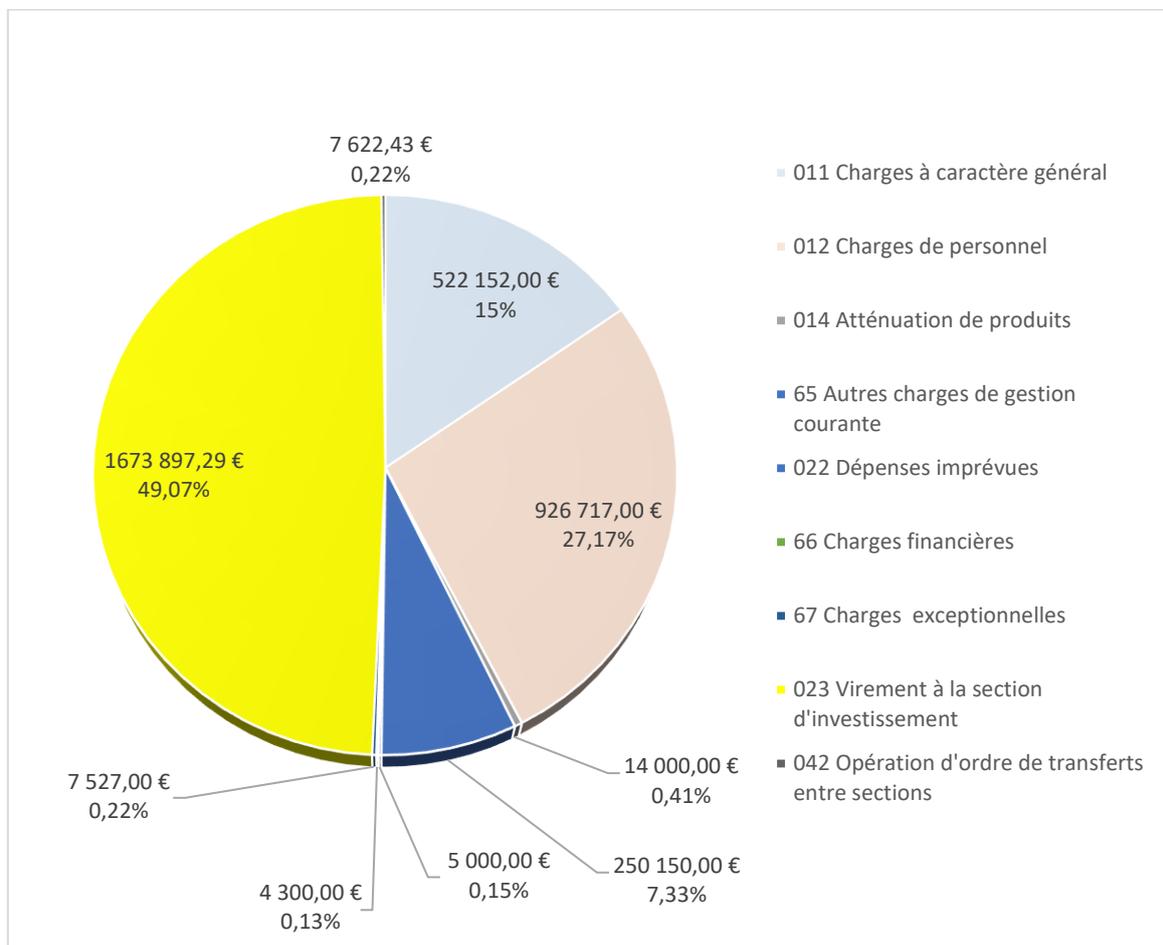
Chapitre 66 – Intérêts de la dette : ce chapitre comprend le remboursement de la dette, pour un montant de 4 300€, correspondant à la dynamique de désendettement progressif de la commune combinée à des taux d'intérêts historiquement bas.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : ce chapitre comprend notamment la subvention allouée à la bibliothèque, estimée à 5 527€ (qui correspond à 100% de la dotation « lecture publique » versée par la CDA à la commune).

Chapitre 22 – Dépenses imprévues : une ligne de 5 000€ est budgétée, afin de pourvoir aux dépenses imprévues susceptibles de survenir à l'occasion de l'exécution du budget.

Chapitre 42 – Opérations d'ordre : il s'agit de dotations pour l'amortissement d'une subvention d'équipement versée par la Commune à la SEMDAS à hauteur de 22 673€, à l'occasion de l'opération « ZAC de la Motte Brûlée », sur une durée de 30 ans (soit 7622.43€/an jusqu'en 2046). Il est précisé que cet amortissement des subventions est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur strate.

Chapitre 23 – Virement à la section d'investissement : cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement, à hauteur de 1 673 897,29€, soit +55,8% par rapport à 2020.



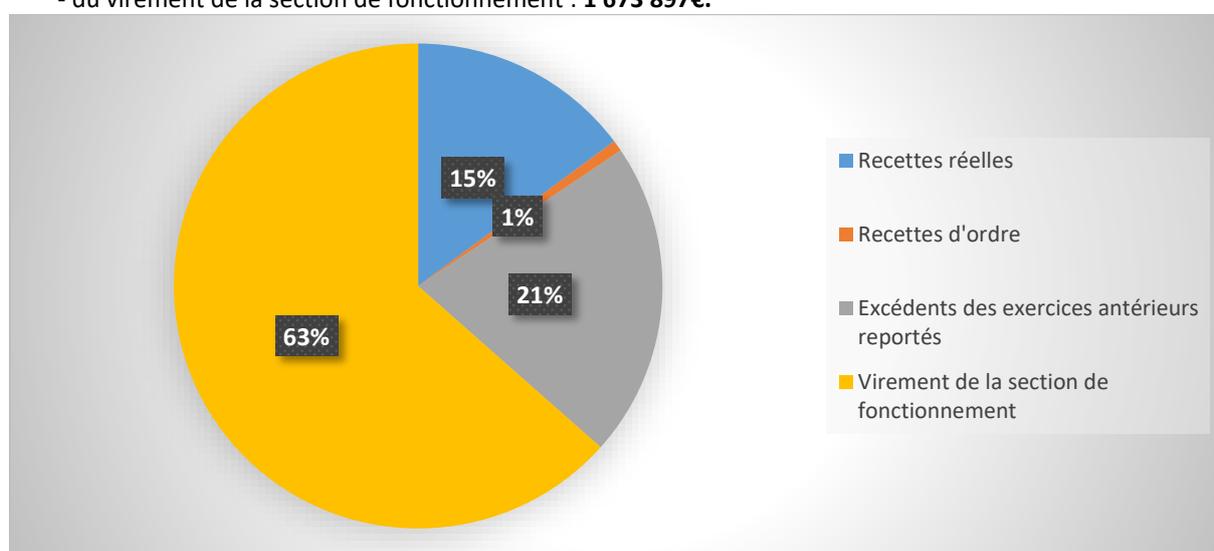
II - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **2 639 259,79€**, soit un budget en augmentation de plus de 9,6% par rapport à celui de 2020 (2 406 830,13€).

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- des recettes dites réelles : **391 142€**. Il s'agit d'opérations traduisant un mouvement financier, à savoir le produit de la taxe d'aménagement, le versement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'équipements réalisées en N-2, les subventions et les recettes tirées de la cession de biens mobiliers ou immobiliers.
- des recettes dites d'ordre : **19 622€**. Il s'agit d'écritures comptables, d'un compte à un autre, sans mouvement financier.
- des excédents constatés à la clôture de l'exercice 2020, et reportés : **554 598€** ;
- du virement de la section de fonctionnement : **1 673 897€**.



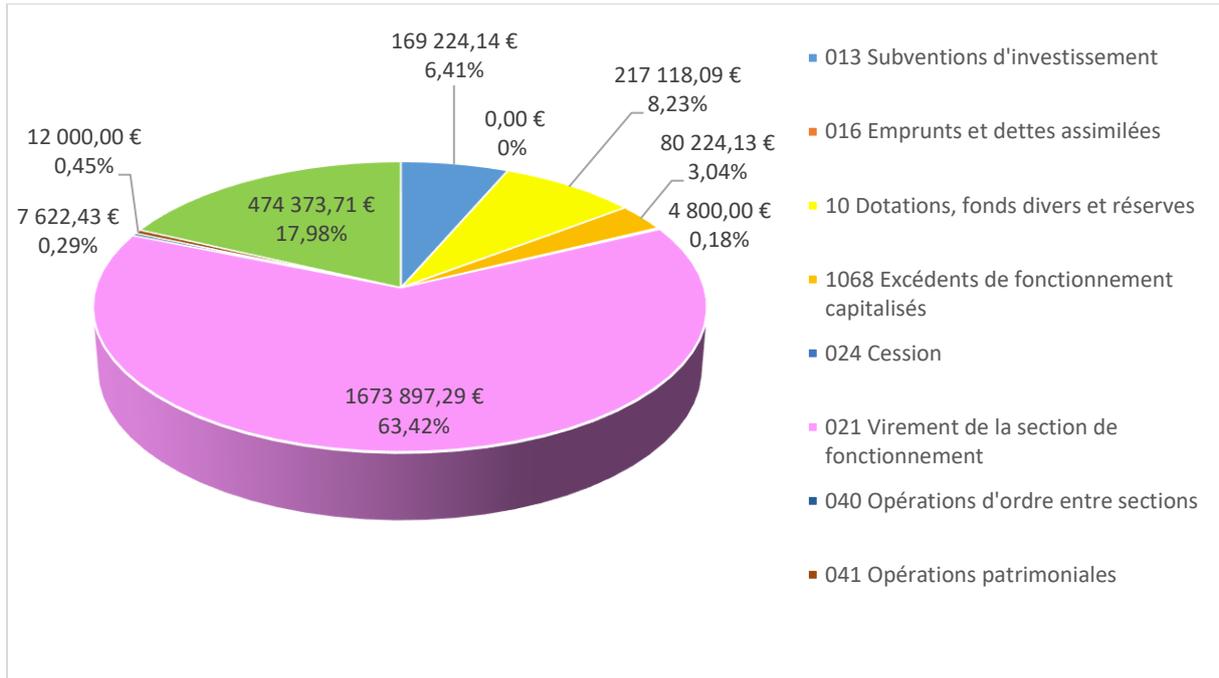
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
013	Subventions d'investissement	42 086,00	169 224,14	127 138,14
016	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		42 086,00	169 224,14	127 138,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	283 905,07	217 118,09	-66 786,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	208 082,26	80 224,13	-127 858,13
024	Cession	1,00	4 800,00	4 799,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		491 988,33	302 142,22	-189 846,11
021	Virement de la section de fonctionnement	1 074 365,65	1 673 897,29	599 531,64
040	Opérations d'ordre entre sections	7 622,43	7 622,43	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	12 000,00	11 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 082 988,08	1 693 519,72	610 531,64
TOTAL		1 617 062,41	2 164 886,08	547 823,67
001	Résultat reporté ou anticipé	789 767,72	474 373,71	-315 394,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 406 830,13	2 639 259,79	232 429,66

Les recettes réelles sont constituées par :

- le versement du FCTVA au titre des investissements de 2019, estimé à 109 000€ ;
- le versement de la taxe d'aménagement, pour 108 118,09€ ;
- les subventions notifiées à la commune, accordées par le Conseil Départemental et l'Etat pour plusieurs opérations : aménagement de la salle de musique, travaux dans les écoles, équipement numérique des classes de l'école maternelle, réaménagement de la rue du Port ;
- la cession de la tondeuse autoportée GRILLO.

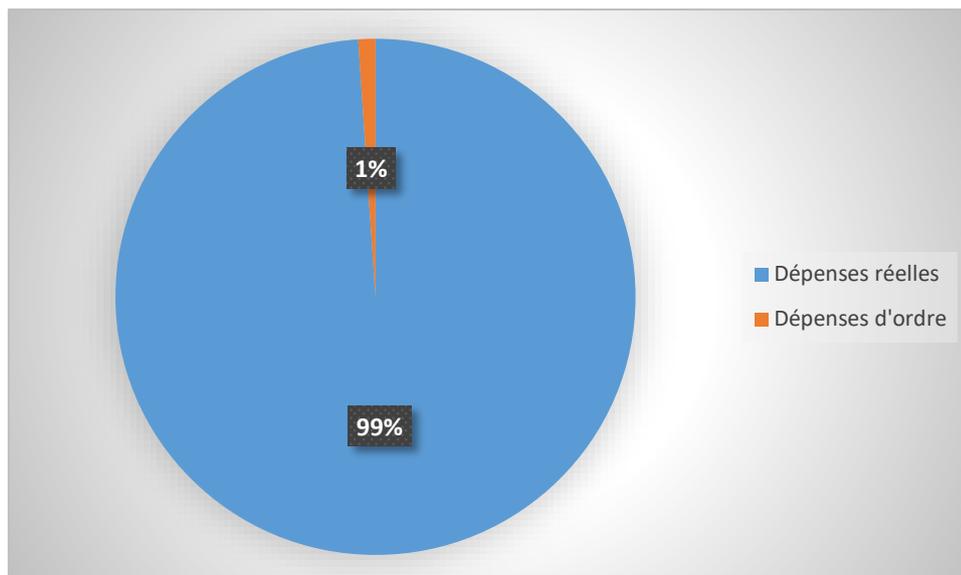
La principale recette provient de l'autofinancement dégagé et cumulé au cours des exercices passés, qui permet d'éviter tout recours à l'emprunt pour financer les investissements.



• Dépenses

Les dépenses d'investissement sont composées :

- des dépenses dites réelles : **2 616 259,79€**. Il s'agit d'opérations traduisant un décaissement : remboursement du capital de la dette, travaux, acquisitions de biens mobiliers, études.
- des dépenses dites d'ordre : **28 000€**. Il s'agit d'écritures comptables, sans mouvement financier, de transferts entre sections, ou d'inscriptions liées à l'état du patrimoine communal.

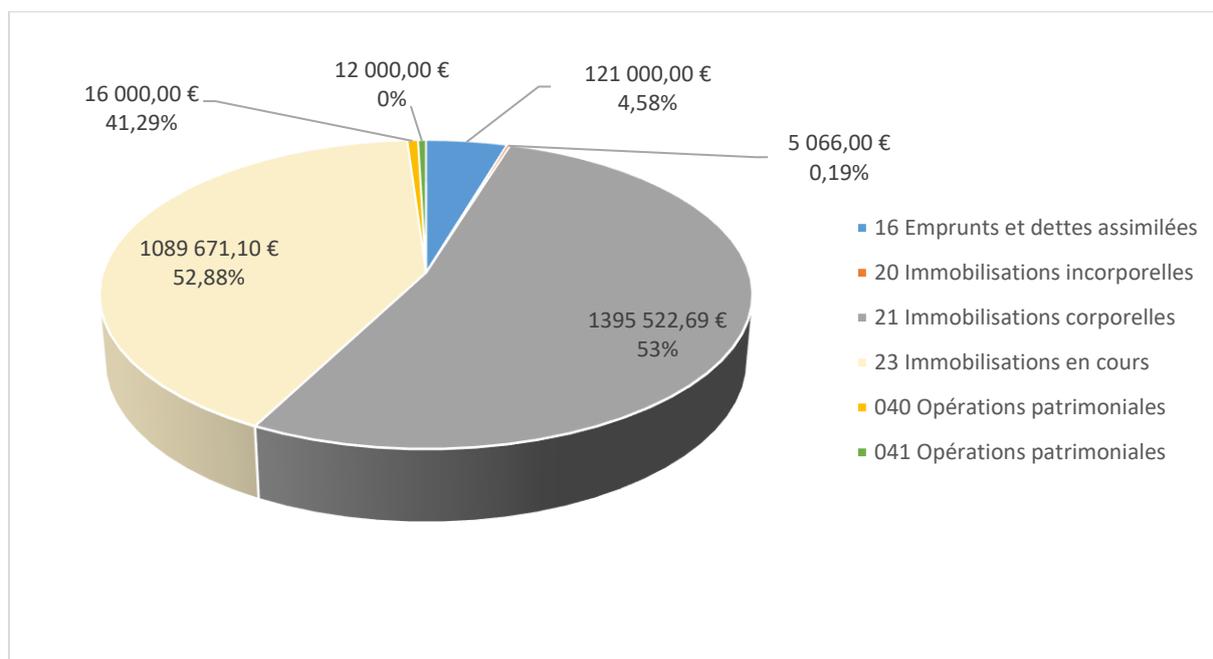


Elles se répartissent comme suit :

- Le remboursement du capital de la dette : 121 000€ ;
- Le paiement restes à réaliser 2020 (travaux et acquisition « commandés » en 2020, en cours ou achevés mais dont les factures n'ont pas été encore réceptionnées) : 554 597, 84€ ;
- Les équipements nouveaux pour 2021, dont le détail est présenté dans les pages suivantes : 497 180€
- L'enveloppe destinée à nourrir les projets d'équipement sur la mandature : 1 438 481,95€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	126 500,00	121 000,00	-5 500,00
20	Immobilisations incorporelles	17 300,00	5 066,00	-12 234,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 198 977,17	1 395 522,69	-803 454,48
23	Immobilisations en cours	50 552,96	1 089 671,10	1 039 118,14
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 393 330,13	2 611 259,79	217 929,66
040	Opérations patrimoniales	12 500,00	16 000,00	3 500,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	12 000,00	11 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		13 500,00	28 000,00	14 500,00
TOTAL		2 406 830,13	2 639 259,79	232 429,66
001	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 406 830,13	2 639 259,79	232 429,66



Les investissements nouveaux retenus (hors restes à réaliser 2020) sont détaillés dans les pages suivantes.

Dépenses engagées sur 2021 dans le cadre des autorisations CM décembre 2020	TOTAL nouveau 2021	Compte d'imputation
Dépenses nouvelles étudiées dans le cadre de la prépa budgétaire		
<i>Etude aménagement embellissement accès/parvis de Mairie</i>	3 000 €	2031
<i>Enveloppe pour frais d'insertion commande publique</i>	1 000 €	2033
<i>Ecole élémentaire : plateforme collaborative "mon école.fr" - dans le cadre de l'appel à projet "socle numérique"</i>	250 €	2051
<i>Aménagement espace cinéraire (obligation réglementaire)</i>	10 000 €	2116
Fourniture plaque columbarium - engagement 4/02/2021	120 €	2116
<i>Travaux de remise en état de 8 concessions funéraires expirées et reprises</i>	8 400 €	2116
<i>Réfection terrain d'entraînement rugby</i>	4 000 €	2128
<i>Broyat pour association Jardin partagé</i>	1 300 €	2128
Préparation terrain pour plantations rue du Moulin Rouge (eggt 25/01/2021)	760 €	2128
<i>Eglise : clocher + toiture</i>	35 000 €	2135
<i>Enveloppe ADAP - Enveloppe pour accessibilité programmée bâtiments</i>	40 000 €	2135
<i>Sécurité bâtiments</i>	12 000 €	2135
<i>Grosse réparation mur du cimetière (prolongeant la vie de l'ouvrage) 130ml</i>	25 000 €	2135
Panneaux signalétique bibliothèque et salle de musique	530 €	2135
Réfection angle mur cimetière	2 800 €	2135
Aménagement parvis mairie	22 000 €	

<i>Gymnase Chansigaud : aménagement et matériel pour diversification des activités, à la demande du club La Ruche Basket</i>	3 040 €	2135
<i>Arrosage terrains</i>	40 000 €	2135
<i>Aménagement cabane de la mairie</i>	4 000 €	2135
<i>Aménagement intérieur mairie</i>	5 000 €	2135
<i>Ecole élémentaire : reprise préau - réagréage, peintures, cibles...</i>	3 000 €	2135
<i>Plaine des sports : réfection clôture d'enceinte</i>	7 000 €	2135
<i>Jardins partagés : finalisation travaux + achat cabanes</i>	5 700 €	2135
<i>Rampe déviation des convois exceptionnels</i>	45 000 €	2151
<i>Réfection parking école maternelle</i>	30 000 €	2151
<i>Mise en œuvre du PAVE - réparation trottoirs</i>	10 000 €	2151
<i>Enveloppe mobilier urbain (bancs / potelets / poubelles)</i>	3 000 €	2152
<i>Signalisation routière arrêté général de circulation</i>	18 140 €	2152
<i>Achat de panneaux de signalisation routière usés ou vétustes</i>	3 200 €	2152
<i>Détecteur de fuite / matériel (travaux) et en parallèle coût abonnement qui a été intégré au 611, à hauteur de 360€</i>	12 000 €	2158
<i>Pilotage chauffage école maternelle</i>	12 000 €	2158
<i>Tondeuse autoportée</i>	33 500 €	2158
<i>Ruban + jerricans</i>	220 €	2158
<i>Plateau citerne</i>	6 500 €	2158
<i>Véhicule PM</i>	19 500 €	2182
<i>Ecole maternelle : équipement numérique 4 classes</i>	13 100 €	2183
<i>Ecole élémentaire : 3 vidéo-projecteurs interactifs pour 3 classes (sous réserve que le projet soit retenu dans l'AAP "socle numérique")</i>	6 000 €	2183
<i>Ecole élémentaire : renouvellement ordinateurs portables enseignants</i>	4 100 €	2183
<i>Ecole élémentaire : équipement 3 classes avec vidéo-projecteur interactif (sous réserve que le projet soit retenu dans le cadre de l'appel à projet "socle numérique" du plan de relance - 70% subvention de l'Etat)</i>	6 000 €	2183
<i>Enveloppe annuelle remplacement matériel informatique défectueux</i>	1 000 €	2183
<i>1 armoire de stockage des produits d'entretien Foot</i>	240 €	2184

Enveloppe petit mobilier - armoire PAI cantine (90€) - bureau responsable cuisine (450€) - tabourets ateliers prévention TMS ATSEM (380€) - sièges assis-debout TMS enseignants (400€)	1 320 €	2184
Ecole élémentaire : panier de basket	500 €	2188
Ecole élémentaire : tapis de gymnastique	330 €	2188
Ecole maternelle : 7 tapis de motricité	800 €	2188
Ecole maternelle : 2 jeux de cour	450 €	2188
Ecole maternelle : 1 meuble 28 casiers + 1 meuble 6 casiers classe 2	1 100 €	2188
Ecole maternelle : 1 tapis coin bibliothèque classe 4	130 €	2188
Urne pour élections	500 €	2188
1 balance électrique pour restaurant scolaire	230 €	2188
Batteur / mixer pour restaurant scolaire	1 700 €	2188
Installation poteaux rugby sur terrain d'entraînement	2 000 €	2188
Arrosage foot : ballon surpresseur	800 €	2188
Jardins partagés : achat d'une serre	800 €	2188
Bouées pour zone nautisme(400€ttc par bouée x 5 pour enveloppe prévisionnelle)	2 500 €	2188
Mairie : affichage extérieur sur garage	1 000 €	2188
Plaques à induction pour club-house rugby - hors travaux éventuels	400 €	2188
Panneau électronique des scores rugby - hors travaux éventuels	3 030 €	
Chansigaud : Panneaux exposition couloir 3 panneaux (1 Mairie et Autres -1 basket- 1 judo) (Adéquat 12 A4 252,5€Ht/u)	2 000 €	2188
Panneaux d'affichage autres locaux associatifs	1 000 €	2188
Enveloppe pour matériel entretien des locaux	690 €	2188
Enveloppe annuelle remplacement éclairage public et réparations	10 000 €	21534
Défense incendie / réparation - remplacement - installation- création	6 000 €	21568
Broyeur sur tracteur + broyeur thermique pour CTM	2 500 €	21578
TOTAL EQUIPEMENT 2021	497 180 €	

S'y ajoutent 1 438 481,95€ pour la réalisation des investissements sur la mandature :

TOTAL ENVELOPPE "PROVISIONNEE" pour PPI	350 000€	2151
	558 000€	2313
	530 481,95€	2315

